



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 2 septembre 2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES – commune d'Angé

Les électeurs de la commune d'ANGÉ sont convoqués le dimanche 11 octobre 2020, pour un premier tour de scrutin, en vue de procéder à l'élection de 10 conseillers municipaux.

Compte-tenu de la démission de sept conseillers municipaux et de l'annulation du second tour du scrutin du 28 juin 2020 par le Tribunal Administratif d'Orléans, le conseil municipal d'ANGÉ composé de 15 sièges, n'est plus complet.

Afin de compléter le conseil municipal, il y a lieu d'organiser des élections municipales partielles complémentaires et de convoquer à de telles fins les électeurs.

L'arrêté préfectoral n°41-2020-08-26-004 du 26 août 2020, portant convocation des électeurs, a fixé les dates de dépôt des déclarations de candidature pour cette élection municipale partielle complémentaire. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Le second tour, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 18 octobre 2020.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour le 1^{er} tour de scrutin. Elles seront reçues en sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay, selon le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} tour :

- du lundi 21 septembre au mercredi 23 septembre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- et le jeudi 24 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Pour le 2^e tour :

- le lundi 12 octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- le mardi 13 octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les déclarations de candidature seront effectuées sur un imprimé tenu à disposition en sous-préfecture, en mairie et sur le site Internet des services de l'État en Loir-et-Cher <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> (Rubriques : Politiques publiques / Citoyenneté – Elections / Elections partielles).

Pour tout renseignement complémentaire, nous invitons les candidats à contacter la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay au 02.54.95.22.21 ou à l'adresse mél suivante : sp-romorantin@loir-et-cher.gouv.fr

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41